

La scolarité en France : de la maternelle au lycée

L'entrée à l'**école maternelle** peut se faire dès l'âge de 2 ans.

A 6 ans, votre enfant entre à l'**école élémentaire**. Sa scolarité jusqu'à l'âge de 10 ans se découpe en **trois cycles**.

A 11 ans, il entre au **collège** en classe de 6^{ème}. Il y restera 4 ans : 6è, 5è, 4è, 3è. A l'issue du collège, les élèves intègrent, soit le **lycée** dans des filières générales ou technologiques, soit le **lycée professionnel** ou un **Centre de Formation d'Apprentis (CFA)** dans une filière professionnelle.

Au lycée, votre enfant prépare un baccalauréat général ou technologique en 3 ans. Au lycée professionnel ou en CFA, il prépare un CAP ou un BEP. Il peut ensuite obtenir un baccalauréat professionnel.

A l'arrivée en France, si votre enfant ne parle pas du tout français ou que très peu, il pourra bénéficier d'une **aide linguistique** sur le temps scolaire.

La nature de cette aide et les dispositifs d'accueil varient d'un département à l'autre. Il faut donc vous renseigner auprès du directeur de l'école ou du chef d'établissement du collège/lycée dans lequel vous inscrivez votre enfant.

L'ECOLE PRIMAIRE

Elle est organisée en **trois cycles** et comprend **8 classes**.

Le **cycle 1** avec la petite et la moyenne section de maternelle (PS / MS). Le **cycle 2** avec la grande section de maternelle, le cours préparatoire et le cours élémentaire 1 (GS / CP / CE1). Le **cycle 3** avec le cours élémentaire 2 et les cours moyens 1 et 2 (CE2 / CM1 / CM2).

L'école maternelle

Elle est gratuite. Elle accueille les enfants de 2 à 6 ans.

Comment s'inscrire ?

Il vous suffit de vous adresser au directeur ou à la directrice de l'école de votre quartier qui vous renseignera.

Même si votre enfant ne parle pas français il sera inscrit. L'équipe éducative se chargera alors de mettre en place un dispositif pour l'aider au mieux.

Comment ça fonctionne ?

Durant ces trois ou quatre années à l'école maternelle votre enfant apprend à s'exprimer en français, à découvrir et à respecter des règles de vie en groupe.

En grande section, 1^{ère} année du cycle 2, il s'intéresse déjà au monde de l'écrit et à la culture qui correspond à son âge.

Il se prépare à entrer à l'école élémentaire.

L'école élémentaire

Elle est gratuite. Elle est obligatoire à partir de 6 ans et accueille les enfants jusqu'à l'âge de 10 ans. L'école est un droit. Tout enfant en âge d'être scolarisé devra régulièrement fréquenter l'école.

Comment s'inscrire ?

Tout comme pour l'école maternelle, il vous suffit de vous adresser au directeur ou à la directrice de l'école de votre quartier qui vous renseignera.

Si votre enfant ne parle pas français il peut être inscrit dans une classe d'initiation (CLIN) avant de se retrouver à temps plein en classe ordinaire.

Attention, ces CLIN n'existent pas partout.

S'il n'y a pas de CLIN, il sera inscrit dans la classe correspondant à sa classe d'âge et l'équipe éducative se chargera alors de mettre en place un dispositif pour l'aider au mieux.

Comment ça fonctionne ?

L'école élémentaire demande de respecter certaines règles.

L'école est un droit et une obligation. Une présence régulière est exigée ; toute absence doit être justifiée.

Un règlement intérieur organise le fonctionnement de l'école. Il implique bien sûr les élèves et les enseignants mais aussi les familles. Ce règlement devra être respecté : horaires, sorties, comportements, etc.

La communication entre parents et enseignants s'établit directement par des rencontres, des réunions ou, indirectement, par des messages sur le cahier de correspondance.

L'école élémentaire comprend 5 classes soit 5 années scolaires.

L'année scolaire commence, selon le mode de fonctionnement de l'école, soit à la fin du mois d'août soit au début du mois de septembre et se termine à la fin du mois de juin ou au début du mois de juillet. Le directeur de l'école vous remettra un calendrier scolaire.

COLLEGE



<i>ECOLE ELEMENTAIRE</i>	<p>(CM2) Cours moyen 2^{ème} année 10 ans</p> <p>(CM1) Cours moyen 1^{ère} année 9 ans</p> <p>(CE2) Cours élémentaire 2^{ème} année 8 ans</p> <p>(CE1) Cours élémentaire 1^{ère} année 7 ans</p> <p>(CP) Cours préparatoire 6 ans</p>	<p>C Y C L E 3</p> <p>C Y C L</p>
<i>ECOLE MATERNELLE</i>	<p>(GS) Grande section 5 ans</p> <p>(MS) Moyenne section 4 ans</p> <p>(PS) Petite section 3 ans</p> <p>((TPS) Très petite section 2 ans)</p>	<p>E 2</p> <p>C Y C L E 1</p>

N'oubliez pas que votre interlocuteur privilégié est l'enseignant de votre enfant. N'hésitez pas à lui demander conseil.

L'enseignement secondaire

Le Collège

Vous voulez inscrire votre enfant au collège : comment faire ?

Adressez vous au collège du secteur d'habitation ou directement à l'inspection académique du département ;

Si votre enfant ne parle pas le français il pourra être inscrit dans une Classe d'accueil.

Attention ces classes n'existent pas partout ; Cependant votre enfant aura toujours une place en collège dans la classe correspondant à son âge.

Classe	
6ème	11 ans
5ème	12 ans
4ème	13 ans
3ème	14 ans

Les disciplines enseignées au collège sont :

*le français

*les mathématiques

*une langue vivante : anglais, allemand, etc.

*l'histoire-géographie

*les sciences de la vie et de la terre

*la technologie

*les arts plastiques

*l'éducation musicale

*l'éducation physique et sportive

*la physique-chimie

*le latin

*le grec

*une deuxième langue

vivante : anglais, allemand, espagnol, portugais, italien, etc.

Le collège prépare l'élève à entrer en Lycée d'enseignement général (2nd) ou technologique ou professionnel ou en Centre de formation pour apprentis.

Le lycée

Classe
2nd
1ere
Terminale

Voie générale et technologique :

Le Bac général

L : littéraire

ES : économique et social

S : scientifique

Le Bac technologique

STI : sciences et technologies industrielles

STT : sciences et technologies Tertiaires

STL : sciences et technologies de Laboratoire

SMS : sciences médico sociales

Le lycée professionnel

Le lycée professionnel prépare en deux ans au Brevet d'études professionnelles et au Certificat d'aptitude professionnelle et ensuite au Bac professionnel

L'apprentissage

Les jeunes peuvent envisager une formation par apprentissage : il faut avoir entre 16 et 25 ans.

Cette formation se caractérise par la signature d'un contrat de travail.

